



**PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE D'OBEBRUCK**

**Séance ordinaire**  
**du jeudi 08 février 2018 à 19 h**  
**sous la présidence de M. Jacques BEHRA, Maire**

Présents : M. le Maire, Mme Claudine STUDER, adjointe, M. Hubert BEHRA, adjoint, Mme Claire FREITAG, adjointe, MM. Marc METZGER, Denis STUDER, Francis COMTE, Martial LERCH, Mme Doris RUSTERHOLTZ, M. Jean-Marie LORENTZ, Mme Florence CLAUDEPIERRE.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 12 octobre 2017
- 2) Présentation du projet d'aménagement du centre-bourg et de la maison Boecklé par le Parc des Ballons
- 3) Cession du Bail de Chasse communal
- 4) Rythmes scolaires pour la rentrée de 2018/2019
- 5) Désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- 6) Choix d'un nouveau locataire d'appartement - Fixation du montant du loyer
- 7) Foyer Communal
- 8) Dossiers et travaux en cours
- 9) Divers

Avant de passer à l'ordre du jour, le maire tient à remercier les personnes qui ont participé à la cérémonie du 11 novembre, au repas des personnes âgées et à la cérémonie des vœux. Le maire accueille et présente Madame Mathilde DOYEN, chargée de mission patrimoine culturel au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, et Monsieur Frédéric MONIN-GUENOT, architecte et responsable du Pôle Urbanisme et Aménagement au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, qui vont nous présenter le projet figurant au point n° 2 de l'ordre du jour.

**Article n° 1**

Le compte rendu de la séance du 12 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

**Article n° 2 Approbation du compte rendu de la séance du 12 octobre 2017**

**Présentation du projet d'aménagement du centre-bourg et de la réhabilitation de la maison Boecklé par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges**

Le maire rappelle l'historique du projet :

Le conseil municipal dans sa séance du 26/03/2010 a acquis l'ancienne maison Boecké située en plein cœur du village.

L'idée première était de la rénover comme l'ancien presbytère et d'y transférer le musée de la chaussure et de la cordonnerie d'Armand BOSSART, d'y créer une auberge, des chambres d'hôtes, un lieu d'animation et de rencontre mais aussi un endroit pour promouvoir des activités artisanales. Les avis étaient très partagés et certains conseillers de l'époque proposaient de démolir la bâtisse pour créer des parkings.

M. Joseph SCHEUBEL a fait un don de 100 000 € à la commune pour la réhabilitation de la maison et le transfert du musée. Suite au décès de M. Bossart, il fallut se rendre à l'évidence qu'il était très difficile de maintenir ce musée, dont lui-même était la pièce principale, celui qui pouvait le mieux l'animer, y faire des démonstrations de travail du cuir ou encore parler avec passion de son métier de cordonnier, etc.

Pour d'autres, ce bâtiment fait partie du patrimoine du village et il faudrait dans la mesure du possible le restaurer ; c'est notamment l'avis du Parc des Ballons. Au fil du temps, la municipalité a organisé plusieurs déplacements à Bourbach-le-Bas (ancien presbytère délabré devenant une belle mairie), à Uffholtz pour la rénovation du café-mémoire, en Allemagne pour une auberge créée par les habitants ou encore à Auxelles-le-Haut pour une auberge communale. Partout d'anciennes bâtisses ont été transformées et très bien réhabilitées.

Dès le départ, le maire a fait appel au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges afin de réfléchir et trouver une solution d'aménagement de tout le centre du village englobant cette « maison de pays ». Le Parc est à la disposition de toutes les communes qui le composent et il s'agit d'un service entièrement gratuit hormis la cotisation annuelle que verse la commune en tant que membre.

Plusieurs réunions de travail et de réflexion ont eu lieu au fil des années pour déboucher sur un projet touristique valorisant et très intéressant. Celui-ci permettrait de faire revivre notre village et toute la haute-vallée par la création d'une auberge à vocation touristique avec des animations artisanales, la vente de produits locaux, etc. L'immeuble pourrait également héberger des touristes de passage sous forme de gîte ou de chambres d'hôtes pour des randonneurs ou des cyclotouristes grâce à la proximité de la piste cyclable, du développement de circuits VTT et aussi des itinéraires de Véloroute avec accès au futur grand site national du Ballon d'Alsace. On pourrait même y rajouter un petit atelier de réparation pour les cycles.

M. Frédéric MONIN-GUENOT a ensuite présenté à l'aide d'un diaporama le document de synthèse des réflexions menées jusqu'à présent et intitulé « Reconvertir la maison Boecklé pour requalifier le centre-bourg ».

Quelques-uns des enjeux du projet :

- Affirmer et consolider le rôle de « bourg intermédiaire » de la commune dans l'armature urbaine de la vallée ;
- Améliorer le cadre de vie et l'attractivité de la commune et du territoire ;
- Assurer une vitalité sociale et économique de la commune et du territoire.

Quelques-uns des objectifs du projet :

- Développer une nouvelle offre touristique, complémentaire à l'existant : restauration, produits locaux, hébergement, cyclotourisme ;
- Développer un lieu de convivialité facteur d'animation et de lien social pour les habitants de la commune et du territoire ;
- Réduire fortement la présence de l'automobile aux abords du site pour créer un espace public convivial support d'animations ;
- Faire de la « maison Boecklé » un lieu de support de transmission de savoir-faire liés à la vie en montagne (organisation d'ateliers vivants).

Propositions de nouvelles fonctions de la maison Boecklé :

- Reconvertir la maison en auberge communale, fonction principale sur laquelle se greffent des fonctions complémentaires :
- Restauration, bar ;
- Vente de produits locaux ;
- Hébergement touristique, notamment lié au cyclotourisme et à la randonnée pédestre.

Monsieur Frédéric MONIN-GUENOT termine la présentation avec différents plans de la maison et du bourg.

Le coût estimatif des travaux se monte à 746 200 € HT

Il s'agit à présent de préparer un dossier et de contacter les éventuels financeurs dans le cadre de ce projet pour la réalisation d'une auberge communale avec la sauvegarde du patrimoine ancien et toutes les activités annexes.

M. STUDER trouve l'étude trop optimiste au niveau des repas servis par l'auberge.

Monsieur MONIN-GUENOT lui répond qu'il s'agit d'une moyenne et que de toute façon il faudrait faire une étude de marché avant de se lancer.

En conclusion, il est proposé de finaliser le projet, de le transmettre aux différents financeurs puis de faire le point avec tous les éléments reçus.

Le maire remercie de tout cœur Mme Doyen et M. Monin pour toutes leurs explications, ainsi que pour les réunions de travail et de réflexion menées jusqu'à présent.

### **Article n° 3**

#### **Cession du Bail de Chasse communal**

Le maire explique que par un courrier du 11 janvier 2018, Monsieur Régis KACHLER, Président de l'Association de Chasse « le Grand Tétras » envisage de céder le bail de chasse à l'Association de Chasse du Sonnenberg, représentée par son Président Monsieur Gilbert BISCHOFF à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Cette disposition est effectivement possible au bout d'une période de trois ans et est prévue dans le cahier de charges.

Au préalable, la Commission dite des 4 C (Commission Communale Consultative de la Chasse) s'est réunie en mairie le 06/02/2018. Cette commission a vérifié que toutes les

conditions sont réunies notamment au niveau des membres de la nouvelle association. Elle n'y voit aucune objection et a donc émis un avis favorable à ce transfert de bail.

Délibération :

Vu l'article L 429-7 du Code de l'environnement ;

Vu le Cahier des charges type des chasses communales du Haut-Rhin pour la période 2015-2024 ;

Vu la convention de location du lot de chasse unique établie en date du 29 octobre 2014 au profit de l'association « Le Grand Tétras » ;

Vu la demande émanant de Monsieur Régis KACHLER, locataire du lot de chasse unique, en vue de la cession du lot de chasse unique à l'Association de Chasse du Sonnenberg ;

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse concernant la cession du lot de chasse unique ;

Après délibération, le conseil municipal ;

- Approuve que le lot unique de la commune d'OBEBRUCK soit cédé à l'Association de Chasse du Sonnenberg, représentée par son Président Gilbert BISCHOFF, domicilié à Le Haut Soultzbach, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.
- Est informé que les autres termes de la convention conclue pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024 et établie en date du 29 octobre 2014, demeurent inchangés.
- Autorise le maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de location de chasse communale entre Monsieur Gilbert BISCHOFF, Président de l'Association de Chasse du Sonnenberg et la commune sous réserve de la production d'une caution bancaire.

#### **Article n° 4**

#### **Rythmes scolaires pour la rentrée de 2018/2019**

Le conseil d'école réuni le mardi 23/01/2018 a émis un avis favorable à la semaine de 4 jours. Les enseignants souhaitent par ailleurs modifier la répartition des heures d'enseignement, à savoir 3 h 30 le matin et 2 h 30 l'après-midi.

La nouvelle répartition doit faire l'objet d'un avis du conseil municipal sur les horaires et sur la semaine de 4 jours.

L'attention des conseillers est toutefois attirée sur l'organisation des transports scolaires. On ignore totalement ce qui se passera en 2019 quant à la prise en charge éventuelle du coût du transport par la Région Grand Est.

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de

répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Vu l'avis favorable du Conseil d'école élémentaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal Oberbruck Sewen Dolleren Rimbach en date du 23 janvier 2018 pour solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours,

Vu l'avis favorable du Conseil de l'école maternelle du Regroupement Pédagogique Intercommunal Oberbruck Sewen Dolleren Rimbach en date du 23 janvier 2018 pour solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours,

Vu l'intérêt d'harmoniser les rythmes scolaires à l'échelle de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach afin de revenir à la semaine des 4 jours d'enseignement à la rentrée de septembre 2018.

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

Décide :

- que le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours sera instauré dès la rentrée 2018 ;
- que l'organisation du temps scolaire sera celle pratiquée avant la réforme de 2013 issue du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013.

Propose à Monsieur le Directeur Académique de l'Education Nationale une nouvelle organisation du temps scolaire, comme suit :

Ecole	Maternelle d'OBERBRUCK			
Accueil	7 h 55		13 h 25	
jour	matin		après-midi	
lundi	08 h 05	11 h 35	13 h 35	16 h 05
mardi	08 h 05	11 h 35	13 h 35	16 h 05
jeudi	08 h 05	11 h 35	13 h 35	16 h 05
vendredi	08 h 05	11 h 35	13 h 35	16 h 05

Ecole	Elémentaire d'OBERBRUCK			
Accueil	7 h 55		13 h 25	
jour	matin		après-midi	
lundi	08 h 05	11 h 35	13 h 35	16 h 05
mardi	08 h 05	11 h 35	13 h 35	16 h 05
jeudi	08 h 05	11 h 35	13 h 35	16 h 05
vendredi	08 h 05	11 h 35	13 h 35	16 h 05

### **Article n° 5**

#### **Désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, c'est la Communauté de Communes qui perçoit la totalité des impôts professionnels (CFE, CVAE, TASCOM, IFER,...)

Le reversement de compensations aux communes sur la base des impôts perçus en 2017 est obligatoire et garanti par la loi.

Ces compensations peuvent être modulées en fonction d'un accord local (pacte financier)

C'est la CLECT qui définit les modalités de répartition et qui les soumet à l'approbation des communes.

Considérant le passage en Fiscalité Professionnelle Unique de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach au 1er janvier 2018, il convient de procéder à la désignation de deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement.

L'organisation et la composition de la CLECT sont précisées de manière succincte par le législateur (article 1609 C du Code Général des Impôts - & IV).

#### **Le Conseil Municipal,**

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions de l'article 1609 C du Code Général des Impôts,

VU la délibération du 1er février 2018 de la communauté de communes procédant à la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et fixant le nombre de représentants de chaque commune au sein de la CLECT à 1 titulaire et 1 suppléant par commune,

#### **Décide d'élire :**

- Titulaire : Monsieur Jacques BEHRA, par 10 voix et une abstention
- Suppléant : Madame Florence CLAUDEPIERRE, par 10 voix et une abstention

### **Article n° 6**

#### **Choix d'un nouveau locataire d'appartement - Fixation du montant de loyer**

Le maire explique aux conseillers qu'il y a lieu de signer un nouveau bail pour le logement du 1<sup>er</sup> étage de l'ancien Presbytère car Madame Rachel VICHERAT quitte le logement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Le maire propose de fixer le nouveau loyer sur la base du dernier bail soit 600 € au 1<sup>er</sup> avril 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le maire à signer un nouveau bail avec effet du 1<sup>er</sup> avril 2018 entre la commune et Monsieur Alain ORTEGA et Madame Audrey EHRET suite à leur demande de location.
- de fixer le loyer mensuel à 600 € et les charges à 80 €,
- de fixer le montant de la caution à l'équivalent d'un mois de loyer, à verser à l'entrée en jouissance de l'appartement,
- d'accepter en tant que cautionnaires Monsieur et Madame Claude ORTEGA,

### **Modification d'un bail de location d'appartement**

Jusqu'à ce jour le logement au premier étage de l'ancien presbytère au 6 Place de la Mairie était loué à Monsieur Gilles STRITMATTER et Madame Julie LINDECKER.

Le maire explique aux conseillers qu'il y a lieu de signer un nouveau bail pour ce logement étant donné que Monsieur Gilles STRITMATTER reste le seul locataire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018

Le maire propose de fixer le loyer sur la base du dernier bail soit 600 € au 1<sup>er</sup> avril 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer le loyer mensuel à 600 € et les charges à 80 €,
- de fixer le montant de la caution à un mois de loyer,
- d'accepter en tant que cautionnaires Monsieur et Madame Thierry STRITMATTER,
- d'autoriser le maire à signer un nouveau bail entre la commune et Monsieur Gilles STRITMATTER.

### **Article n° 7 Foyer Communal**

Le maire rend compte de l'avancement du projet de rénovation du foyer communal et rappelle que dans sa séance du 12 octobre 2017 le conseil municipal a décidé de ne pas donner suite aux différentes offres concernant la Mission de Contrôle Technique.

L'architecte a relancé le maire concernant l'utilité de cette mission bien qu'elle ne soit pas obligatoire.

Le maire rappelle que par l'intermédiaire de l'architecte plusieurs devis sont parvenus pour la mission facultative du contrôle technique récapitulé ci-dessous :

#### **Mission Contrôle technique**

Nom	Montant HT	Observations
DEKRA	3 980.00	

APAVE	3 290.00	
QUALICONSULT	3 410.00	

Après délibération le conseil municipal décide :

- de ne prendre aucune décision concernant le choix éventuel d'un cabinet pour la mission du contrôle technique. Les conseillers chargent le maire de se renseigner auprès de l'architecte sur la mission exacte.

Une décision définitive pourra être prise lors d'une prochaine réunion.

Concernant l'assainissement une rencontre a eu lieu le 01/02/2018 entre M. Maillard, responsable technique de l'assainissement au sein de la communauté de Communes, l'architecte, Denis STUDER, Hubert BEHRA et le Maire.

Une étude de conception pour la réalisation de l'assainissement non collectif devra être réalisée, celui-ci ne pourra finalement se faire que sur le côté Sud du bâtiment et n'est pas réalisable côté Nord comme prévu.

M. STUDER émet toutefois des doutes concernant l'épandage à cet endroit et qui risque de causer des fuites vers le mur côté Ouest.

Le maire informe les conseillers que les travaux débiteront début septembre et propose que la commission des travaux se réunisse le jeudi 8 mars à 20 h pour évoquer les différents travaux à entreprendre aussi bien au Foyer que dans le village.

## **Article n° 8**

### **Dossiers et travaux en cours**

#### **Poteaux d'incendie et travaux de sécurisation**

Il y a lieu de relancer les entreprises pour qu'elles entreprennent les travaux à la fin de l'hiver.

#### **PPRI**

Dans sa séance du 18 janvier dernier, la Cour Administrative d'Appel de Nancy a délibéré favorablement pour la commune en annulant le jugement du Tribunal Administratif ainsi que l'arrêté du Préfet. Il faut attendre la notification de l'arrêté pour confirmation et voir quelles seront les réactions des services de l'Etat.

#### **Affaire BOECKLE**

Le maire relate les différents échanges de courrier entre la commune et Monsieur Boecklé. Ce dernier conteste le fait que la commune ne veut plus le loger à titre gratuit en compensation de son ancien droit d'usage et d'habitation. D'après lui et suite à la résiliation du bail par M Bouilly, la commune a l'obligation de le loger à vie.

Vu la complexité du litige et des problèmes juridiques que cela engendre, le maire a fait appel aux services de Protection Juridique de la compagnie d'assurance la CIADE à Colmar.

#### **Compteur Linky**

Par courrier du 5/11/2017, le Préfet a demandé à la municipalité de retirer la délibération du 12/10/2017 au sujet du déploiement des compteurs Linky. En cas de non-exécution, il sera contraint de saisir le Tribunal Administratif de Strasbourg afin d'annuler cette délibération en arguant notamment que les compteurs actuels n'appartiennent pas à la commune.



En date du 19/01/2018, le greffier de ce Tribunal nous a informé que la requête a été présentée par le préfet pour suspendre l'exécution de la dite délibération.

Le maire a saisi la CIADE dans le cadre de la protection juridique pour défendre la commune.

### **Source au Gresson**

Le maire explique que pour pallier au manque d'eau et à l'augmentation du cheptel, la EARL Munsch de la ferme du Bas-Gresson a entrepris des travaux d'alimentation en eau au mois d'octobre et ceci avant d'avoir obtenu un accord écrit de la mairie. Les travaux étaient déjà bien entamés lors de la réception du courrier en mairie. Une rencontre a donc été provoquée par le Maire, en présence de son adjoint et des représentants des deux exploitations agricoles du Gresson.

Il a été décidé de suspendre les travaux, de mettre en place une convention entre les différentes parties.

Malgré cela, les travaux ont été finalisés récemment sans accord écrit et sans que la commune ne soit associée à ces travaux comme prévu lors de la réunion en mairie.

Le maire et l'adjoint se sont rendus sur place pour constater que nous avons été mis devant le fait accompli. Ces travaux n'ont pas été faits dans les règles de l'art et posent un grave problème sanitaire avec une eau impropre à la consommation courante.

Le maire propose de faire un constat d'huissier et de saisir une fois de plus le service de protection juridique de la compagnie d'assurance.

## **Article n° 9**

### **Divers**

#### **Agent technique**

M. Hubert BEHRA fait part de son mécontentement concernant le travail de l'agent communal. Il a comme objectif de tenir le village propre mais force est de constater que certains travaux ne sont plus faits ou parfois inachevés.

Le maire propose de le rencontrer afin de faire le point avec lui et éventuellement mettre en place une méthode de travail plus dirigiste.

#### **PLUI**

Le maire informe que la prochaine réunion de travail concernant notre village dans le cadre du PLUI aura lieu le mardi 27/03/2018 de 14 h à 17 h. Il demande aux conseillers de participer nombreux à cette importante rencontre en fonction des disponibilités de chacun.

#### **Forêt communale**

Monsieur METZGER fait part à l'assemblée des nombreux dégâts constatés en forêt communale, suite au passage de la tempête IRMA. Les coupes prévues les trois prochaines années ne vont plus pouvoir se réaliser, afin de faire face aux dégâts.

#### **Chemin du Gresson**

L'entreprise SCHEIBEL est intervenue en urgence début janvier au Bas-Gresson avec l'adjoint M Hubert Behra. Le chemin est devenu impraticable suite aux intempéries et plusieurs camions de concassé ont dû être mis en place avec des drainages de chaque côté du chemin du Gresson.

## **Motion pour la réouverture d'un GAB (Guichet Automatique de Banque) du Crédit Mutuel La Doller sur le secteur de la Haute Vallée de la Doller**

Le maire propose aux conseillers de voter la motion suivante :

*« Les élus du Conseil Municipal d'Oberbruck réunis en séance ordinaire le jeudi 08 Février 2018 manifestent leur désapprobation à la fermeture de l'agence du Crédit Mutuel d'Oberbruck en date du 30 juin 2017. Suite à la récente vente du bâtiment, le guichet automatique de banque (GAB) a également été démantelé alors que les responsables du Crédit Mutuel avait promis verbalement qu'il resterait en place après fermeture de l'agence durant un an au minimum.*

*Avec des résultats financiers très confortables, cette suppression du guichet automatique n'est pas justifiée même si l'équipement se trouvait en dessous du seuil de rentabilité. La solidarité, valeur tellement affichée par votre structure mutualiste, doit prévaloir au détriment des notions de profit et de rentabilité. Notre territoire est fragilisé géographiquement malgré de belles perspectives de développement touristiques. Le Crédit Mutuel La Doller peut y jouer un rôle non négligeable en ré-ouvrant un guichet automatique de banque (GAB) sur le secteur. Un tel appareil est accessible 24 h/24 et permet d'y effectuer de nombreuses opérations autres qu'uniquement des retraits d'argent.*

*En cas de refus, les élus, la population locale, les nombreux clients et sociétaires du Crédit Mutuel risquent de se détourner d'une « banque à qui parler » qui se dit « proche de ses sociétaires et clients ». Vous êtes une banque « qui n'a pas d'actionnaires et ça change tout », voilà une excellente occasion de réinvestir sur la haute-vallée de la Doller là où se trouvent de nombreux et fidèles clients du Crédit Mutuel.*

*Nos élus se disent prêts à négocier avec vous afin de trouver un endroit adéquat et accessible aux personnes à mobilité réduite et optimiser ainsi l'installation d'un tel équipement ».*

Cette motion a été adoptée à l'unanimité

### **Agenda**

Fixation des prochaines réunions :

- Le 08/03/2018 à 9 h : Commission Animation
- Le 08/03/2018 à 20 h : Commission des travaux
- Le 15/03/2018 à 19 h : réunion du Conseil Municipal
- Le 27/03/2018 de 14 h à 17 h : Atelier PLUI
- Le 27/03/2018 à 19 h : réunion du syndicat de la Maison Forestière
- Le 29/03/2018 à 18 h 30 : réunion de la commission des impôts
- Le 6/04/2018 à 18 h 30 : réunion budgétaire du Conseil Municipal

Plus aucune question n'étant soulevée, le maire lève la séance à 23 h 07.